



NOTE DE DECRYPTAGE SUR L'ADAPTATION



Abdoul Madjidi Moutari, **DEMI-E NIGER**
et Réseau Climat & Développement
Juillet 2016

Mise à jour avec l'appui de : Lucile Dufour (RAC-France)



LE RESEAU CLIMAT & DEVELOPPEMENT

Créé par le Réseau Action Climat-France (RAC-France) et ENDA Énergie, Environnement, Développement au Sénégal, le RC&D rassemble aujourd’hui 63 associations francophones portant des projets de terrain et de plaidoyer sur les changements climatiques. C'est le seul réseau qui rassemble les ONG francophones sur les changements climatiques. En s'appuyant sur la diversité de ses membres - porteurs de projets sur le terrain ou experts des négociations internationales - le réseau fait la promotion d'un nouveau modèle de développement qui prend en compte les contraintes climatiques et énergétiques. Les membres mettent en œuvre des projets innovants et intégrés au niveau local, ou alors sensibilisent les populations à la nouvelle donne énergétique et climatique. Le RC&D travaille aussi pour renforcer la voix de la société civile francophone dans les enceintes politiques nationales, régionales et internationales, via des ateliers de renforcement de capacités et d'échanges, et des notes de décryptage et de position communes.

Depuis 2015, le Réseau Climat & Développement dispose d'une équipe de six ambassadeurs climat, chargés de décrypter les négociations internationales, de participer aux sommets internationaux et de représenter le réseau en tant qu'experts auprès de ses partenaires (négociateurs climat, journalistes, société civile). Cette équipe d'ambassadeurs constitue donc la force de frappe du réseau dans les instances et moments internationaux, en particulier lors des Conférences des Parties. Cette équipe travaille tout au long de l'année pour représenter et porter les préoccupations telles que formulées par les associations de terrain du RC&D, sur 6 enjeux identifiés comme clés : énergies renouvelables et efficacité énergétique, adaptation, agriculture et sécurité alimentaire, financements, genre et droits humains.

Pour le Réseau Climat & Développement, le sommet de Paris devait répondre au double défi de la limitation du réchauffement global en deçà de 1,5°C et celui de la lutte contre la pauvreté dans les pays les plus affectés par les changements climatiques. Si l'objectif de limitation des températures est bien présent dans le texte final, beaucoup reste encore à faire pour s'assurer que l'Accord de Paris permette d'atteindre une justice climatique pour garantir l'accès aux énergies renouvelables et pour améliorer la capacité d'adaptation et de résilience des communautés vulnérables tout en respectant les droits de l'homme, de genre et en garantissant la sécurité alimentaire des populations. Après la COP21, les enjeux restent donc grands, de la ratification et l'entrée en vigueur de l'Accord de Paris, de la revue à la hausse des contributions nationales qui mènent aujourd'hui à une trajectoire de réchauffement de 3°C, à l'opérationnalisation de l'Accord en politiques et actions concrètes au niveau des pays.

La 22^{ème} Conférence des Parties (COP-22) à la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC), qui se tiendra du 7 au 18 Novembre 2016 à Marrakech au Maroc est l'occasion de rappeler ces enjeux. Organisée sur le continent africain, elle sera surtout l'occasion de mettre en avant les préoccupations des populations les plus vulnérables et de porter les demandes et les recommandations de la société civile africaine au plus haut niveau. C'est pourquoi le Réseau Climat & Développement compte s'impliquer dans les préparatifs de la COP22. Le RC&D appelle à une COP qui mette les vulnérabilités au cœur des discussions, pour faire face aux défis de l'adaptation et de la transition énergétique du continent africain, avec des financements climat prévisibles et adéquats tout en adoptant une approche par les droits. Cette version actualisée de la note de décryptage s'écrivant au lendemain de la COP21 et à l'orée de celle de Marrakech en novembre prochain, fera le bilan de la COP21 et dessinera les perspectives de la prochaine COP22.

INTRODUCTION : CONCEPTS ET DEFINITIONS

Adaptation : Un réajustement des systèmes naturels ou humains en réponse aux stimuli climatiques actuels ou prévus, ou leurs effets, permettant d'atténuer les dommages ou de saisir les opportunités.

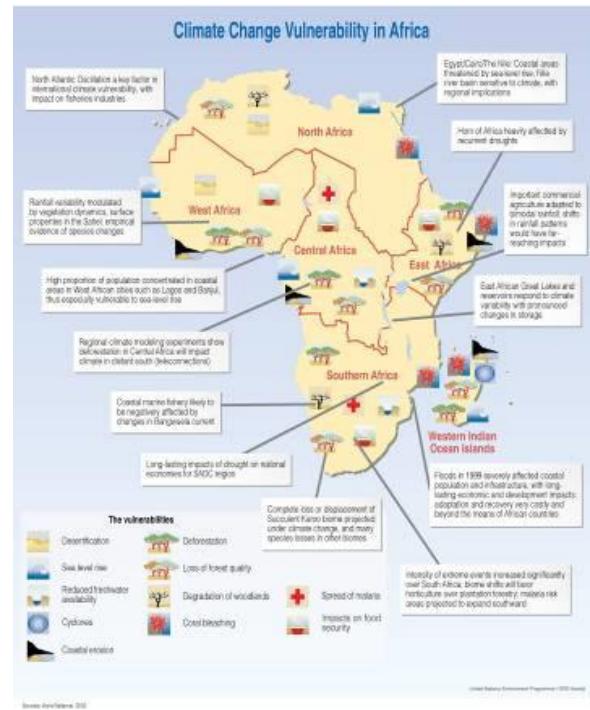
Vulnérabilité : Le degré avec lequel un système [naturel ou humain] est susceptible de, ou est incapable de faire face aux effets néfastes du changement climatique, la variabilité climatique et les phénomènes extrêmes y compris. La vulnérabilité est fonction du caractère, de la magnitude et du taux de variation climatique auquel un système s'expose, sa sensibilité et sa capacité d'adaptation.

Résilience : La capacité d'un système [humain ou naturel] à résister, absorber et se remettre des effets des aléas de manière opportune et efficace, en préservant et en restaurant ses principales structures, fonctions et identité de base.

L'Afrique menacée par une crise climatique



L'adaptation est urgente !



Les impacts du changement climatique se font sentir sur toute la planète : la température et le niveau de la mer monte, les tempêtes tropicales se font plus intenses, les pluies plus incertaines, et le permafrost fond dans les régions polaires. Le dernier rapport du GIEC indique que l'Afrique s'est déjà réchauffée de 0,5° à 2° au cours du siècle. Une analyse des données depuis 1950 montre une augmentation en intensité et fréquence des événements climatiques extrême. La sécurité alimentaire, la santé et les moyens de subsistance des africains sont déjà touchés par les changements climatiques. Alors que le monde est en route pour un réchauffement de plus de 3° selon l'agrégation des CPDN actuelles, le rapport du GIEC rappelle que la température devrait augmenter plus vite en Afrique notamment dans les régions arides ce qui aura un impact encore plus grave sur la production agricole, la sécurité alimentaire, la santé humaine (notamment maladie hydriques et vectorielles) et la disponibilité de l'eau. L'adaptation est donc une question urgente.

Les impacts du changement climatique en quelques chiffres :

Impacts sur le climat :

Hausse du Niveau de la mer	Dans un monde à +4°, les estimations en ce qui concerne l'Afrique suggèrent que le niveau de la mer pourrait augmenter plus vite que la moyenne mondiale et atteindre jusqu'à 80 cm au-dessus des niveaux actuels le long des côtes des océans Indien et Atlantique d'ici 2100. Le continent connaîtrait un nombre particulièrement élevé de personnes menacées par les risques d'inondations dans les villes côtières du Mozambique, de la Tanzanie, du Cameroun, d'Egypte, du Sénégal et du Maroc.
Variabilité pluviométrique	Avec 4 degrés supplémentaires, à l'horizon des années 2080, les précipitations annuelles pourraient diminuer jusqu'à 30 % en Afrique australe tandis que l'est du continent risque de connaître, selon de multiples études, un phénomène inverse.
Événements climatiques extrêmes	Le dernier rapport du GIEC est indéniable : les catastrophes ont vu leur nombre et intensité progresser de façon significative depuis les années 1980. Les liens entre changement climatique et risques de catastrophes météorologiques, hydrologiques et biologiques (sécheresses, inondations, feux, cyclones, glissements de terrain humides, épidémies) sont inextricables. Selon les Nations Unies, 9 catastrophes sur 10 sont maintenant liées au climat, et si les émissions des GES continuent sur cette trajectoire, les impacts du changement climatique seront de plus en plus dommageables ¹ . On attend notamment : <ul style="list-style-type: none"> - des événements météorologiques extrêmes de plus en plus nombreux et intenses en particulier les inondations et sécheresses, - une hausse significative de l'intensité moyenne des cyclones, - des trajectoires et périodes d'occurrence des cyclones de plus en plus incertaines²

Impacts sur les populations:

Santé	Selon l'OMS ³ , il est estimé qu'en 2030, l'Afrique sub-saharienne souffrira du plus lourd fardeau en termes d'impacts sur la mortalité attribuables au changement climatique. La hausse des températures et la modification des modèles pluviométriques pourraient créer de nouveaux habitats pour des organismes pathogènes comme les moustiques, et ouvrir de nouvelles régions en Afrique sub-saharienne à la contamination par la dengue, la fièvre jaune et la malaria.
Sécurité Alimentaire	En Afrique subsaharienne, les chercheurs ont identifié la question de la sécurité alimentaire comme le défi suprême, en raison des risques de sécheresses et d'inondations et sous l'effet de la modification des régimes de précipitations qui ont entre autres des effets sur l'agriculture. Avec un réchauffement de 1,5 à 2 °C, sécheresse et aridité rendront entre 40 et 80 % des terres agricoles impropre à la culture du maïs, du millet et du sorgho à l'horizon 2030-2040. Par exemple, d'ici à 2050, la baisse des calories disponibles devrait augmenter la malnutrition infantile de 20% (comparé à un monde sans changement climatique) dont la moitié en Afrique Sub-Saharienne (IFPRI, 2009). Les projections les plus optimistes (+2°C à la surface du globe) prévoient que le taux de sous-alimentation en Afrique augmentera de 25 à 90% d'ici à 2050 (90% pour l'Afrique de l'ouest). ⁴ Les écosystèmes pastoraux se modifient (des prairies qui deviennent des savanes boisées par exemple), ce qui risque de réduire la disponibilité de fourrages pour le bétail. La réduction de la production alimentaire induit une pression sur les prix. En réalité ce sont les 4 piliers de la sécurité alimentaire (disponibilité, accès, stabilité et utilisation) qui sont touchés par les impacts du changement climatique, notamment pour les femmes et les plus vulnérables.
Déplacement	Le changement climatique augmente les déplacements de populations en particulier à cause de la hausse du niveau des mers et de la raréfaction des ressources naturelles devenant catalyseur de conflits.

¹ Intergovernmental Panel on Climate Change (IPCC), Fifth Assessment Report, Working Group I Report, 2013

² Intergovernmental Panel on Climate Change (IPCC), Special Report on Managing the Risks of Extreme Events and Disasters to Advance Climate Change Adaptation (SREX). Summary for Policy Makers, 2011.

³ OMS, 2014, Quantitative risk assessment of the effects of climate change on selected causes of death, 2030s and 2050s

⁴ Lloyd, S. J., Kovats, R. S., & Chalabi, Z. (2011). Climate Change, Crop Yields, and Undernutrition: Development of a Model to Quantify the Impact of Climate Scenarios on Child Undernutrition. *Environmental Health Perspectives*, 119

Pas tous égaux face aux impacts du changement climatique



Les populations les plus pauvres sont les plus vulnérables aux impacts du changement climatique.

Les inégalités sont un vecteur supplémentaire de vulnérabilité. Il est donc important d'avoir une analyse différenciée. Les populations dépendantes des ressources naturelles pour assurer leurs moyens d'existence sont principalement impactées. La raréfaction ou détérioration d'une ressource causée par le changement climatique peut avoir un impact direct sur leurs capacités à subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs familles. L'accès à l'information climatique, aux prix du marché, ou à l'éducation influe aussi sur les capacités d'adaptation et/ou la vulnérabilité des individus. Ces personnes ont ainsi un panel de solutions moindres par rapport à des populations qui reposent sur des moyens d'existence très diversifiés.

Aussi, pour les femmes et les filles vivant en situation de pauvreté ou appartenant à des groupes vulnérables, les inégalités entre les sexes contribuent à aggraver la menace que représente le changement climatique. En effet, on observe dans certains pays un accès restreint des femmes à l'information climatique, au marché, aux ressources... Si les femmes produisent 60 à 80 % des ressources alimentaires issues de petites exploitations agricoles, elles ne détiennent que 10 à 20 % des titres de propriété foncière dans les pays en développement. En Afrique, par exemple, les femmes contribuent à 80% de la production de la nourriture, alors que seulement 2% d'entre

elles ont un accès à la terre⁵. D'après la Banque Mondiale, la moitié des femmes dans le monde ont accès à une source de revenus, comparé à 80% des hommes⁶.

Mais l'analyse différenciée ne doit pas se limiter aux différences hommes / femmes mais aussi aux différences en fonction de l'âge, de la catégorie sociale, de l'appartenance ethnique qui peuvent aussi déterminer un niveau de vulnérabilité et de capacité particulier.

⁵ Recherche sur le genre et les changements climatiques dans l'agriculture et la sécurité alimentaire pour le développement rural, 2^{ème} édition, FAO, CCAFS, 2013, 164p

⁶ Agnes Oztelberger, Tackling the Double Injustice of Climate Change and Gender Inequality, CARE International 2014, 44p

L'ADAPTATION, PILIER FONDAMENTAL POUR LIMITER LA VULNERABILITE FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE



Les cadres / politiques existants en matière d'adaptation

Signée à la fin de la conférence de **Rio (1992)**, et ratifiée plus tard par plus de **160 pays**, la Convention-cadre des Nations Unies (CCNUCC) est entrée en vigueur en mars 1994. «*Son objectif ultime est de stabiliser les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique... dans un délai suffisant pour permettre aux écosystèmes de s'adapter naturellement, s'assurer que la production alimentaire ne soit pas menacée et qu'un développement économique durable soit possible*»⁷.

La CCNUCC reconnaît, dans ses paragraphes 8 et 9, la situation spéciale des pays les moins avancés (PMA) du fait qu'ils n'ont pas les moyens nécessaires pour faire face aux problèmes liés à l'adaptation aux changements climatiques.

Le concept d'adaptation a été intégré dans les négociations dans les années 2000 pour tendre aujourd'hui vers un équilibre entre atténuation et adaptation.

❖ Programme de Travail de Nairobi

Le Programme de Travail de Nairobi, créé en 2005, s'adresse principalement aux pays en

développement, y compris les Pays les Moins Avancés et les Petits États Insulaires en Développement, afin de les aider à améliorer leur compréhension et évaluation d'impacts, de vulnérabilité et d'adaptation aux changements climatiques; et prendre des décisions concernant des mesures sur de solides bases scientifiques, techniques et socio-économiques.

❖ Plan d'Action de Bali 2007

Lors de la conférence de Bali (décision 1 / CP.13 -Plan d'action de Bali- et décision 1 / CP.15), la COP 13 convenait que l'adaptation est un défi à relever par toutes les Parties, et que l'action renforcée et la coopération internationale sur l'adaptation est requise d'urgence. L'adaptation devient alors le 4^{ème} pilier de la CCNUCC. De plus, un Fonds pour l'adaptation fut créé pour soutenir la mise en œuvre des mesures d'adaptation visant à réduire la vulnérabilité et le renforcement de la résilience dans les pays en développement particulièrement vulnérables (PMA, Etats insulaires et Afrique).

❖ Cadre d'adaptation de Cancún 2010

Pour aller plus loin dans la mise en place de mesure pour l'adaptation, la COP16 institua le Cadre d'Adaptation de Cancún en 2010⁸. Il affirme notamment que « l'action renforcée pour l'adaptation devrait être engagée

⁷ Article de 2 de la convention

⁸ <http://unfccc.int/resource/docs/2010/cop16/fre/07a01f.pdf>

conformément à la Convention, suivre une démarche impulsée par les pays, soucieuse de l'égalité des genres, de caractère participatif et totalement transparent, prenant en considération les groupes, les communautés et les écosystèmes vulnérables, tenir compte et s'inspirer des meilleurs travaux scientifiques disponibles et, selon qu'il conviendra, des connaissances traditionnelles et autochtones, en vue d'intégrer l'adaptation dans les politiques et mesures sociales, économiques et environnementales pertinentes, s'il y a lieu ».

Tous les pays doivent renforcer leurs mesures d'adaptation en tenant compte de leurs responsabilités communes mais différencierées et de leurs capacités respectives et priorités de développement nationales et régionales spécifiques, de leurs objectifs et leur situation, en s'acquittant notamment des tâches suivantes: la planification, la priorisation et la mise en œuvre des mesures d'adaptation dans les politiques et stratégies nationales de développement, le renforcement des capacités institutionnelles et des environnements propices à l'adaptation, y compris pour le développement socio économique résilient au changement climatique. (Cf. Cadre de Cancún sur adaptation : décision 1/CP.16)

C'est ce cadre qui a aussi permis de créer le processus de mise en place des Plans nationaux d'adaptation afin de recenser les besoins d'adaptation à moyen et à long terme et de définir et appliquer des stratégies et programmes pour répondre à ces besoins.

Concernant l'adaptation, la COP de Durban traduit de réelles avancées : pour assurer la mise en œuvre du Cadre de l'adaptation de Cancún, les Parties réunies à Durban ont établi le « Comité de l'adaptation ». De plus, elles se sont concentrées sur des questions essentielles aux mesures d'adaptation, notamment : le programme de travail de Nairobi sur les impacts, la vulnérabilité et l'adaptation (PTN), l'opérationnalisation des plans nationaux d'adaptation (PAN) et le soutien aux mesures d'adaptation par le biais du financement, du transfert de technologies et du renforcement des capacités.

❖ La Plateforme de Durban

La COP17 à Durban en 2011 avait pour ambition de mettre en œuvre les Accords de Cancun en 2010 avec notamment le lancement d'un Fonds Vert pour le Climat et la mise en place d'exigences plus strictes concernant la notification et l'évaluation des efforts d'atténuation entrepris par chaque pays. La Plateforme de Durban pour une action renforcée est lancée ; ce nouveau processus de négociations vise à l'élaboration d'un « protocole, d'un autre instrument juridique ou d'un texte convenu d'un commun accord ayant valeur juridique » en 2015 qui rentrerait en vigueur en 2020. Cet accord peut aussi parler d'adaptation.

❖ Les PANA – Programmes d'action Nationaux sur l'Adaptation



A la COP de Marrakech en 2001 ont été adoptées plusieurs décisions importantes en matière d'adaptation, en particulier : la mise en place d'un programme de travail spécial pour les Pays les Moins Avancés (PMA) qui comprend l'élaboration et la mise en œuvre des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation (PANA), l'adoption de directives pour l'élaboration des PANA, la création d'un groupe d'expert sur les PMA, ainsi qu'un Fonds pour les PMA géré par le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM).

Le Programme d'Action National d'Adaptation (PANA) aux changements climatiques est un mécanisme au sein de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques, propre aux pays les moins avancés (PMA) conçu pour les assister à identifier des options d'adaptations prioritaires aux changements climatiques et pour constituer le levier à une dynamique de financement des options prioritaires ainsi identifiées par les partenaires au

développement. Les activités proposées dans le cadre des PANA seraient celles dont tout nouveau retard dans la mise en œuvre pourrait accentuer la vulnérabilité ou se traduire, à un stade ultérieur, par une augmentation des coûts.

Le PANA prend en considération les stratégies de réponse existantes au niveau des communautés locales, et entend les utiliser afin d'identifier les activités prioritaires, au lieu de modéliser des scénarios pour évaluer la vulnérabilité future et la politique à long terme à l'échelle du pays. Par conséquent, les informations provenant des communautés locales sont importantes pour le processus de PANA, puisque ces communautés en constituent les principaux acteurs.⁹.

50 PMA ont élaboré leur PANA, le dernier ayant été communiqué par la Guinée équatoriale au Secrétariat de la Convention en Novembre 2013¹⁰. En termes de financement, en avril 2014, 48 pays avaient accédé à 817,25 millions de dollars US pour la mise en œuvre de 150 projets¹¹. Il ressort de la mise en œuvre de PANA un certain nombre d'avancées notamment dans le cadre de l'amélioration des conditions de vie des communautés vulnérables, de réduction de la pauvreté, de mise à disposition des kits et informations climatiques aux communautés etc. Cependant, la mise en œuvre des PANA fait ressortir également des insuffisances dans le financement : les fonds sont insuffisants par rapport aux besoins énormes de communautés mais surtout à la découverte d'autres besoins prioritaires qui permettent aux communautés de mieux s'adapter aux impacts des changements climatiques.

❖ Les PNA – Plans Nationaux d'Adaptation

Les PNA – Plans Nationaux d'Adaptation

Les Plans Nationaux d'Adaptation ont été créés sous le Cadre d'Adaptation de Cancun et opérationnalisés à Durban en 2011. Les PNA visent à renforcer les capacités d'adaptation des pays en développement, en particulier les plus pauvres et les plus vulnérables. Les PNA concernaient les besoins urgents d'adaptation des PMA à court terme. Les PNA sont plus larges et transversaux, ils couvrent les besoins à moyen et long terme et s'intègrent dans les plans de développement. Les PMA considèrent que les financements mis à disposition pour les PNA par le Fonds pour les PMA et le Fonds Spécial pour les Changements Climatiques, gérés par le FEM, sont insuffisants et imprévisibles en raison de la nature volontaire des contributions¹².



⁹ Portail des PMA

http://unfccc.int/adaptation/knowledge_resources/ldc_portal/items/4798.php

¹⁰ Consultable sur le portail des PMA :

http://unfccc.int/adaptation/workstreams/national_adaptation_programmes_of_action/items/4585.php

¹¹ Guide des négociations. Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. CdP20 et CRp10. Etats des négociations. Du 1^{er} au 12 décembre 2014, Lima, Pérou. OIF et IFDD.

¹² Guide des négociations. Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. CdP20 et CRp10. Etats des négociations. Du 1^{er} au 12 décembre 2014, Lima, Pérou. OIF et IFDD.

EXEMPLE D'UN PROJET D'ADAPTATION REUSSI

❖ « Mise en œuvre des interventions prioritaires du PANA pour renforcer la résilience et la capacité d'adaptation des secteurs de l'agriculture et de l'eau face au changement climatique au Niger »

En 2006, le Programme d'Action National pour l'Adaptation (PANA) au changement climatique a été élaboré au Niger sous la tutelle du SE/CNEDD (Cabinet du Premier Ministre) suivant une approche participative associant les parties prenantes (régions, collectivités, communautés locales, secteur privé, des ONG et organismes de la société civile, etc.). Cette approche a conduit à l'identification de (i) 8 communes plus vulnérables (1 par région) se trouvant entre les isohyètes 300 à 400 mm de pluies ; (ii) des secteurs plus vulnérables notamment l'agriculture, l'élevage, les ressources en eau ; (iii) les communautés (agriculteurs et éleveurs) et groupes (femmes, jeunes) plus vulnérables face aux effets des changements climatiques et (iv) l'identification de 14 options d'adaptation parmi lesquelles :

- ✓ Diversification et intensification des cultures irriguées ;
- ✓ Appui à la promotion du maraîchage et de l'élevage périurbain ;
- ✓ Mobilisation des eaux de surface et exploitation des eaux souterraines ;
- ✓ Promotion et diffusion d'information agro météorologiques ;
- ✓ Vulgarisation des espèces animales et végétales les mieux adaptées aux conditions climatiques ;
- ✓ Renforcement des capacités matérielles, techniques et organisationnelles des producteurs ruraux.

Ce projet était financé par le **Fonds pour l'Environnement Mondial** (3,5 millions de dollars US) pour une durée de quatre ans (2010 à 2014) avec pour objectif principal de « renforcer la capacité d'adaptation du secteur agricole aux changements climatiques ».

Ce projet vise à « mettre en œuvre des interventions urgentes et prioritaires qui permettront de renforcer la capacité d'adaptation du secteur agricole afin de faire face aux risques liés aux changements climatiques ».

Résultats attendus

Résultat 1: la résilience des systèmes de production alimentaire et/ou des communautés vivant dans l'insécurité alimentaire est renforcée pour leur permettre de faire face aux changements climatiques;

Résultat 2: la capacité institutionnelle du secteur agricole est renforcée, notamment les services d'information et de vulgarisation, pour faire face aux changements climatiques, notamment la variabilité du climat.

Résultat 3: la composante leçons apprises et gestion du savoir est mise en place.

- ✓ Acteurs impliqués: paysans agriculteurs, les organisations des producteurs, les élus locaux, les services déconcentrés de l'état, les chercheurs, les animateurs des radios communautaires.

Résultats obtenus

Mise à disposition de variétés agricoles adaptées à la sécheresse et à rendement plus élevés

- ✓ Test et vulgarisation de 8 de variétés de mil, sorgho et niébé résistantes à la sécheresse et dont les rendements sont de 800 à 1200 kg contre 300 à 400 Kg pour les variétés traditionnelles.
- ✓ Plus de 9820 paysans utilisent ces variétés dans 7 communes 7 Banques Semencières et 11 Boutiques d'Intrants Agricoles et fourragères créées pour le stockage et la conservation.
- ✓ Utilisation de l'information météorologique et agro-météorologique
- ✓ 280 pluviomètres paysans à lecture directe installés dans les 8 communes d'intervention du projet en vue de renforcer le dispositif de collecte de données et informations météorologiques.
- ✓ 73 hectares de périmètres irrigués au niveau des villages ;
- ✓ 555 hectares des terres pastorales récupérées ;
- ✓ 1555 km linéaires de bandes pare-feu réalisés ;
- ✓ 80 brigadiers phytosanitaires formés ;
- ✓ Mise en place d'une plateforme d'échange SMS sur l'utilisation d'information météorologique et agro-météorologique dont les principaux acteurs sont les paysans observateurs des pluviomètres ;
- ✓ 1336 bénéficiaires (1094 femmes et 242 hommes) des activités AGR dont notamment les petites unités de transformation des produits agricoles et l'embouche/reconstitution avec la mise à disposition de 980 têtes d'ovins ;

3500 bénéficiaires, majoritairement des femmes, ont été appuyés par des formations en techniques culturales, traitements phytosanitaires et vie associative ; d'appui en semences (tomate, oignon (Violet de Galmi) maïs, ail, poivron, courge, manioc, laitue, chou, pastèque, courge, pomme de terre, *oseille* et *patake douce*) ; des engrains et produits phytosanitaires; des petits matériels de travaux (brouettes, arrosoirs, puitsettes, râteaux, daba, balances.



AU DELA DE L'ADAPTATION, LES PERTES ET DOMMAGES



L'émergence du sujet des pertes et dommages

Le concept des pertes et dommages a été intégré au corpus intellectuel dans les années 1990 et a connu des évolutions importantes lors des dernières années. Il n'existe pas de définition convenue des « pertes et dommages », mais l'expression fait globalement référence à toute une série de préjudices subis en raison du changement climatique ne pouvant pas être évités par des efforts d'atténuation ou d'adaptation.

❖ La réalité des pertes et dommages

Au cours du 20^e siècle, le niveau de la mer s'est déjà élevé de 17 centimètres selon le GIEC, soit une moyenne de 1,7 mm par an. Depuis 1993, le phénomène s'est accéléré pour atteindre 3,2 mm par an. La population mondiale a tendance à se concentrer sur les côtes : 600 millions de personnes vivent dans des régions côtières à moins de 10 mètres au-dessus du niveau de la mer et 150 millions de personnes ne sont qu'à un mètre de la marée haute. Selon le dernier rapport du GIEC, un réchauffement de 2 °C conduirait à

une hausse du niveau des mers de 70 cm d'ici 2080 tandis qu'une hausse de 4 °C provoquerait une augmentation de 1 mètre d'ici 2100, ce qui toucherait 700 millions de personnes¹³.

Cependant les pertes et dommages irréversibles ne se limitent pas aux impacts liés à la hausse du niveau de la mer. Les exemples les plus communément cités comme les déplacements forcés des habitants, la perte de leurs terres, de leur identité culturelle et de leur droit à la dignité sont autant d'exemples clefs.

❖ Le rôle des Etats Insulaires dans la montée du sujet

Au début des années 1990, l'Alliance des Petits Etats Insulaires en Développement (AOSIS et l'alliance des SIDS) alertent la communauté internationale sur les risques de disparition de leurs territoires face à la montée

¹³ Partie 1 du 5ème rapport IPCC: *The physical science basis, Climate Change 2013, Working group 1 technical support unit, Cambridge University Press, 2013*

du niveau des océans engendrée par le changement climatique. En 1991, le Vanuatu propose une évaluation des pertes et dommages liés au changement climatique et suggère un mécanisme mondial de compensation pour prendre en charge ces impacts. Cette proposition n'a pas été relevée puisqu'elle soulevait des controverses idéologiques.

Face aux avancées mitigées de réduction des émissions de la part des pays développés, les Petits Etats Insulaires replacent le sujet sur la table des négociations en 2005 à la COP11 : ils soulèvent que leurs pays ne peuvent envisager des mesures d'adaptation tant les pertes et les dommages seront incommensurables et demandent des compensations.

Suite à la disparition annoncée de la quasi-totalité des atolls formant leur pays, l'archipel de Kiribati situé dans l'Océan Pacifique lance, à la CoP 17 à Durban (2011), la campagne « Migration avec dignité ».

❖ Les évolutions au sein de la CCNUCC

En Août 2008 lors d'une intersession de la CCNUCC à Accra au Ghana, plusieurs pays africains demandent une « compensation » par les pays industrialisés du fait des effets néfastes du changement climatique dont ces pays développés sont principalement responsables. Trois mois plus tard, la CCNUCC reconnaît les limites de l'adaptation et publie un document technique sur les mécanismes de gestion des risques financiers induits par les impacts directs du changement Climatique dans les pays en développement¹⁴. Celui-ci propose d'une part approche proactive prévoyant la réduction, le transfert de technologie et le renforcement de capacités et d'autre part une approche réactive fondée sur la réhabilitation et la compensation.

En Décembre 2010 lors de la COP16 de Cancun, les Parties établissent un programme de travail sur les pertes et dommages sous l'Organe Subsidiaire de mise en œuvre (SBI). Les objectifs consistent à sensibiliser les délégués, évaluer l'exposition des pays aux pertes et dommages, explorer les mesures

¹⁴ <http://unfccc.int/resource/docs/2008/tp/09.pdf>

appropriées pour remédier aux pertes et dommages dans les pays vulnérables, et identifier les rôles au sein de la CCNUCC¹⁵. Pour ce faire, une série d'ateliers régionaux sont organisés à Tokyo, Addis Abeba, Mexico, Bangkok, les Barbades et Bonn mais la mise en place tarde.

Il faut attendre la **COP 19 en 2013** en Pologne pour que le Mécanisme de Varsovie sur les Pertes et Dommages soit créé sous le mandat du Cadre d'Adaptation de Cancún. Celui-ci a pour objectifs de produire des données et renforcer les connaissances, promouvoir le dialogue et favoriser l'adoption de mesures adéquates. Son comité exécutif (ExCom) doit guider la mise en oeuvre des mesures identifiées, rendre compte annuellement à la COP par le biais de ces deux organes subsidiaires (SBI et SBSTA). L'ExCom temporaire s'est rencontré pour la première fois à Bonn en mars 2014 pour élaborer un plan de travail¹⁶ validé lors de la COP 20 sur 2 ans ainsi qu'un modèle de gouvernance participatif. Le nouveau ExCom aurait dû être créé fin Mars 2015 pour assurer la gestion du mécanisme mais cela n'a pas été respecté et la composition n'a été arrêtée que le 11 juin. Le processus a donc déjà pris du retard qui devra être rattrapé. Trois représentants africains (Ghana, Sénégal, Afrique du Sud) siègent dans le comité exécutif.

¹⁵ Décision 1CP16 Cancun – p7 -
<http://unfccc.int/resource/docs/2010/cop16/fre/07a01f.pdf>

¹⁶ Programme de travail :
<http://unfccc.int/resource/docs/2014/sb/fre/04f.pdf>

Positions du Groupe Afrique avant la COP21

Depuis la conférence de Copenhague, les 54 Etats de l'Afrique parlent d'une même voix avec une position commune. Pour la COP21, le groupe Afrique (GA) avait une position ferme. Il ne voulait pas signer un accord sans « ambition » et défendait les principes d'équité et de responsabilité commune mais différenciée. Pour le GA, l'accord post-2020 devait être ambitieux et ne pas affaiblir la Convention (ce que le Groupe avait reproché au texte d'accord soumis par les co-présidents de l'ADP à la session d'octobre). Il devait également contenir toutes les dispositions pour atteindre les objectifs de la Convention. Ainsi l'Afrique soutenait l'option d'un accord sous forme de Protocole. Les enjeux transversaux et politiques (différenciation, structure du texte d'accord global post2020, transparence de l'action, forme légale de l'accord post-2020) devaient être abordés. Le Groupe souhaitait un traitement équilibré des sujets (atténuation, adaptation, pertes et dommages, financement, technologie). L'objectif de limitation du réchauffement devait être de +1,5°C. Le pic d'émission devait avoir un timing différent entre pays développés et PVD. L'accord devait intégrer un processus de revue des efforts d'atténuation individuels et agrégés. Le projet de décision sur le rehaussement de l'ambition pré2020 devait être renforcé avec un agenda plus ambitieux, en particulier sur l'atténuation. Ce volet du mandat de l'ADP ne devait pas être sous-consideré au profit de l'accord post-2020. Il doit y avoir parité entre adaptation et atténuation.

En ce qui concerne l'adaptation et les pertes et dommages, il fallait un objectif mondial d'adaptation ainsi qu'un mécanisme pour les pertes et dommages, liés au manque d'ambition en ce qui

concerne l'atténuation. Il fallait élaborer et mettre en œuvre des PAN, ainsi que communiquer sur les résultats du processus PAN, incluant leur mise en œuvre, en définissant des moyens efficaces de rapportage. Un Processus d'examen technique (PET) devait être appliqué à l'adaptation pour rehausser l'ambition pré-2020 sur ce sujet. Les financements devaient être clairs, additionnels, durables, adéquats, prévisibles et transparents. Ils devaient provenir des pays développés/pays Annexe II et ces pays devaient apporter des clarifications sur la répartition de l'effort. Il fallait des objectifs quantifiés individuels et un objectif quantifié et collectif de court terme pour la trajectoire vers 2020. Les besoins devaient être déterminés par les bénéficiaires. Les financements devaient être principalement publics tout en renforçant le travail avec le privé (banques, fonds de pension, assurances) et diversifier les sources. Les procédures d'accès des PVD au Fonds Vert pour le climat devaient être simplifiées. Un soutien technique pour y accéder devait également être apporté aux PVD, notamment par prolongation du mandat du Groupe d'expert pour les pays les moins avancés (LEG).

L'accord de Paris, qui a été adopté en décembre dernier répond à certaines de ces exigences. Par exemple, l'objectif de limitation des températures reprend bien la limite de bien en deçà de 2° Celsius voire 1,5° et plusieurs résolutions ont été prises sur les financements climat et l'adaptation. Mais l'accord comporte aussi beaucoup de lacunes, et beaucoup d'éléments devront être précisés, approfondis et concrétisés pour que cet accord tienne ses promesses.

Sur l'Adaptation et les Pertes & dommages

L'adaptation et son financement sont une priorité absolue pour l'Afrique, notamment au travers de l'élaboration et de la mise en œuvre des INDC. Au Caire (Egypte), lors de la 15ème Conférence ministérielle africaine sur l'environnement en 2016, l'Afrique appelle à un objectif mondial pour l'adaptation, tenant compte des besoins et des coûts de l'adaptation. Il s'agit pour le continent de valoriser les savoirs traditionnels et autochtones, capitaliser les bonnes pratiques et vulgariser les informations climatiques et les innovations, intégrer l'adaptation dans tous les plans de développement, de lutte contre la pauvreté et les plans sectoriels pour plus de cohérence et d'évaluer les coûts d'adaptation lorsque cela n'a pas été fait dans l'élaboration des PANA et PAN. La CEDEAO précisait que ces besoins en termes de financement concernaient également la gestion de l'eau et l'assainissement, ainsi que l'appui aux institutions sous-régionales et nationales pour la mise à

jour des bases de données climatiques. L'Afrique appelle à l'affectation d'au moins 50% des financements climat à l'adaptation. Ces financements doivent être additionnels à ceux de l'aide publique au développement et déboursés sous forme de dons. Enfin, il y a la nécessité de prendre en compte la question du genre dans l'adaptation.

Pour les Pertes et dommages : en 2014, la CEDEAO a indiqué vouloir intégrer tous les types d'événements à occurrence lente dans le mécanisme « pertes et dommages » et notamment prévoir des moyens spécifiques dans ce mécanisme pour développer des assurances climatiques. Ainsi, les pays africains souhaitent que le Mécanisme international de Varsovie soit rendu fonctionnel par le développement de règles de compensation ex-ante et ex-post et de systèmes de suivi. Le Mécanisme devra également être en lien avec l'adaptation et avec les mécanismes existants sur les risques et catastrophes.

Les Résultats de la COP21

Pour l'Adaptation...

L'Accord de Paris place l'adaptation aux impacts des changements climatiques sur un pied d'égalité avec la réduction des émissions. Pour la première fois, les Etats ont mis en place un objectif mondial sur l'adaptation visant à renforcer les capacités d'adaptation, à accroître la résilience aux changements climatiques et à réduire la vulnérabilité à ces changements (Article 7). L'Accord engage tous les pays à s'engager dans des processus de planification de l'adaptation sensible à l'égalité des sexes (« gender-responsive » en anglais), participative et totalement transparente, prenant en considération les groupes, les communautés et les écosystèmes

vulnérables, et tenant compte des données scientifiques disponibles et des connaissances traditionnelles, du savoir des peuples autochtones et des systèmes de connaissances locaux.

Le texte souligne également l'importance de la coopération internationale pour soutenir les efforts d'adaptation et la nécessité de prendre en considération les besoins des pays en développement, notamment ceux particulièrement vulnérables aux effets néfastes des changements climatiques. En revanche le lien entre niveau d'efforts de réduction des émissions et besoins/coûts de l'adaptation manque de clarté et ne va pas jusqu'à inclure les pertes et dommages.

Pour les Pertes & dommages...

Tel que souhaité par les pays en développement, la question des pertes et dommages est ancrée dans l'Accord de Paris à travers un article qui lui est dédié (Article 8). L'Accord renforce le rôle du «Mécanisme international de Varsovie sur les pertes et dommages» afin de clarifier la définition et améliorer la compréhension des pertes et dommages et proposer des solutions et types de soutien pour y répondre, notamment en termes de systèmes d'alerte précoce, préparation à l'urgence, les phénomènes à occurrence lente, etc. Il est important de souligner que les pays développés ont obtenu l'inclusion dans la décision de la COP21 d'une clause excluant toute responsabilité et compensation de leur part vis-à-vis des

pays affectés par les pertes et dommages, ce qui veut dire que les pays développés ne pourront pas être poursuivis en justice et tenus de verser des dédommagements financiers dans le cas d'une catastrophe naturelle causée par les changements climatiques dans le cadre de la CCNUCC. Les pays développés refusent par cette clause d'être tenus responsables, du fait de leur contribution historique aux émissions de GES mondiales, des pertes et dommages irréversibles qui apparaîtraient dans des pays vulnérables aux changements climatiques. Les implications juridiques de cette clause sont encore à déterminer.

Pour le Financement...

Les financements doivent être clairs, additionnels, durables, adéquats, prévisibles et transparents. Ils doivent provenir des pays développés/pays Annexe II et ces pays doivent apporter des clarifications sur la répartition de l'effort.

Les pays développés se sont engagés, à Copenhague en 2009 et à Cancun en 2010, à mobiliser conjointement 100 milliards de dollars par an d'ici 2020 pour aider les pays en développement à faire face au dérèglement climatique.

Cette somme peut provenir de sources bilatérales ou multilatérales, publiques et privées, y compris innovantes (par exemple, la contribution française à la taxe sur les transactions financières). Concernant les financements publics, ils peuvent prendre plusieurs formes : les fonds multilatéraux comme le Fonds vert ; des institutions multilatérales ou régionales comme la Banque mondiale ; les contributions des gouvernements ;

des institutions bilatérales comme l'Agence Française de Développement. Ainsi, **les 100 milliards ne sont pas à confondre avec le Fonds vert**, une partie seulement de cette somme a vocation à transiter par Le Fonds vert.

La question des 100 milliards était donc un enjeu important des négociations à Paris : l'assurance des pays en développement que les pays développés respecteraient cet engagement était essentielle pour créer la confiance nécessaire à la négociation d'un accord à Paris. L'Accord de Paris contient une promesse de maintenir ce chiffre comme « plancher » des financements à mobiliser jusqu'en 2025 (Article 9) mais n'inclut ni objectif chiffré sur l'adaptation ni financement pour les pertes et dommages. Si de nouveaux objectifs en termes de financements devraient être fixés pour l'après 2025, le processus manque réellement de clarté. Par ailleurs, les 100 milliards seront loin

d'être suffisants pour couvrir l'ensemble des besoins.

L'Accord stipule que les pays développés doivent continuer à montrer la voie en termes de mobilisation des financements pour lutter contre les changements climatiques, tant pour la réduction des émissions que l'adaptation. Ce rééquilibrage est un

signal important des destinations des pays les plus vulnérables. De plus, l'Accord engage les pays développés à flétrir les financements vers les pays les moins avancés et notamment les petits états insulaires, en priorisant les financements publics sous formes de dons pour l'adaptation.

Le Fonds Vert pour le Climat

Doté de 10,2 milliards de dollars, le Fonds Vert Climat a pour objectif de financer la lutte contre le changement climatique dans les pays en développement. Le FVC prévoit une allocation 50/50 des fonds vers atténuation et adaptation. En novembre 2015, moins d'un an après sa capitalisation, le FVC a adopté ses 8 premiers projets, qui vont permettre de

mettre en œuvre des actions pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et protéger les populations des pays les plus vulnérables face aux impacts du dérèglement climatique. C'est donc une nouvelle étape vers l'atteinte des objectifs de la COP21. Les entités partenaires des projets incluent des organismes nationaux, régionaux et internationaux accrédités au Fonds, tant du secteur public que du secteur privé.

Les huit premiers projets approuvés sont:

- ✓ 2 projets en Afrique,
- ✓ 3 en Asie et dans le Pacifique,
- ✓ 3 en Amérique Latine et dans les Caraïbes.

Ce sont 168 millions de dollars qui seront affectés à la lutte contre le dérèglement climatique. Plus de 30 projets sont à l'étude et seront présentés lors des prochains conseils d'administration, courant 2016. Début juillet 2016, 9 autres projets ont été approuvés par le fonds.

La question des financements, notamment pour l'adaptation des pays les plus vulnérables, sera au cœur de la COP22.

1. Renforcer la résilience des zones humides dans la province de Datem del Marañón au Pérou, avec Profanapé (6,2 millions de dollars de financement du GCF)
2. Accroître l'utilisation des informations climatiques récentes et des systèmes d'alerte précoce au Malawi, avec le PNUD (12,3 millions de dollars de financement du GCF)
3. Renforcer la résilience des écosystèmes et des communautés en restaurant les bases productives des terres salinées au Sénégal, avec CSE (7,6 millions de dollars de financement du GCF)
4. Vulgarisation des infrastructures résilientes au climat au Bangladesh, avec KfW (40 millions de dollars de financement du GCF)
5. Le fonds *KawiSafi Ventures* en Afrique de l'est, avec Acumen (25 millions de dollars de financement du GCF)
6. Obligation verte d'efficacité énergétique en Amérique latine et dans les Caraïbes, avec

- IDB (217 millions de dollars alloués par le GCF)
7. Soutenir les communautés vulnérables dans la gestion des sécheresses causées par le changement climatique aux Maldives, avec

L'approbation de ces premiers projets est une étape importante, surtout pour les entités partenaires et bénéficiaires du GCF. Comme le financement climatique est une composante critique des pourparlers mondiaux sur le climat, l'approbation de ces premières propositions de projets signale une mesure importante pour établir la confiance entre les pays en développement et développés. Les pays ont appelé à un financement du GCF adéquat pour financer les objectifs de leurs contributions prévues déterminées au niveau national (CPDN), en particulier pour l'adaptation.

Dans une étude réalisée par l'OCDE en collaboration avec le Climate Policy

- le PNUD (23,6 millions de dollars de financement du GCF)
8. Approvisionnement en eau et gestion des eaux usées en milieu urbain à Fiji, avec ADB (31 millions de dollars de financement du GCF)

Initiative (CPI) avant la COP21 afin de rendre compte de façon plus transparente des progrès réalisés par rapport à l'objectif de mobilisation de 100 milliards USD par an, les financements publics et privés mobilisés par les pays développés à l'appui d'actions climatiques dans les pays en développement étaient de 62 milliards USD en 2014 contre 52 milliards USD en 2013, soit en moyenne 57 milliards USD par an au cours de la période 2013-14. Plus de trois quarts du total estimé des financements climatiques ont soutenu des activités d'atténuation, un sixième environ a été consacré à l'adaptation et une faible proportion a appuyé les deux objectifs.

La COP21 et les CPDN

Lors de la COP19 de Varsovie en 2013, les pays se sont mis d'accord pour publier une contribution nationale (CPDN) de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) à horizon 2025-2030 et dont la COP20 de Lima, a précisé les modalités de publication. Les pays peuvent ainsi opter pour des mesures d'adaptation c'est-à-dire des politiques destinées à réduire les effets déjà perceptibles du dérèglement climatique.

A la date butoir de remise des contributions (1^{er} octobre 2015), 146 pays ont rendu leur copie. En l'état, et selon les études¹⁷, la trajectoire mondiale

des émissions de GES dessinée par les contributions publiées nous situeraient en 2030 sur une trajectoire menant à environ +3°C à la fin du siècle, comprise entre +2,7 et +3,5°C. Le scénario du pire avec un réchauffement proche des 4,5° voire 6°C, qui correspond aux trajectoires actuelles d'émissions et jusqu'ici considéré par les scientifiques comme le plus probable, s'éloigne. ***Il s'agit d'une première série de contributions et l'objectif de rester sous la barre des 2°C est prévu pour 2100.***

Les Etats devraient alors réviser leurs contributions avant l'entrée en vigueur de l'Accord de Paris pour stabiliser le réchauffement de la planète sous la

¹⁷ Aggregate effect of the intended nationally determined contributions: an update Synthesis report by the secretariat,
<http://unfccc.int/resource/docs/2016/cop22/eng/02.pdf>

barre de 2°/1,5° afin d'éviter les conséquences déjà dévastatrices des effets des changements climatiques dans les pays les plus touchés notamment en Afrique. Avec un réchauffement de 2°C, les coûts liés à l'adaptation sont énormes pour l'Afrique. Ils pourraient atteindre plus de 50 milliards de dollars par an en 2050 selon le PNUE¹⁸. Si la planète continue à se réchauffer (3,5° ou 4°C) en fonction de la trajectoire actuelle des CPDN, les conséquences seront insupportables pour les communautés vulnérables et affaibliront les économies des pays en voie de développement et Petits Etat Insulaire en Développement.

❖ L'Adaptation dans les CPDN

Planifier pour mieux s'adapter aux impacts climatiques. En évaluant les risques et les vulnérabilités, les pays peuvent mieux rappeler les priorités nationales d'adaptation. Une centaine d'États, soit près des 2/3 des contributions, ont choisi d'y intégrer un volet sur ce sujet, comme par exemple la mise en place d'un Plan National d'Adaptation. Le **Burkina Faso** veut cartographier les zones à risques d'inondation dans les villes de plus de 5 000 habitants ; les **Maldives** ont prévu de relocaliser le port commercial de Malé, la capitale, vers une île moins vulnérable aux vents violents et à la montée du niveau de la mer.

Plus de 50 pays mentionnent aussi leur souhait de se doter de systèmes d'alertes performants, afin de pouvoir détecter les événements climatiques extrêmes et mieux protéger leurs populations.

Le défi climatique est désormais intégré aux stratégies nationales de développement notamment. La

Colombie juge essentiel de prendre en compte l'enjeu climatique si elle souhaite remplir ses objectifs nationaux de « paix, d'équité et d'éducation ». Les bénéfices des politiques climatiques sont pris en compte : 6 000 emplois verts créés en **Macédoine** d'ici à 2030, 58 000 en **Tunisie**, 40 000 au **Sénégal**... Autre exemple, **Kiribati** place ses efforts de déploiement des énergies renouvelables dans une logique de réduction des importations d'énergie fossile. Enfin, les bienfaits des politiques climatiques pour la santé publique, la qualité de vie et la cohésion sociale sont soulignés par plusieurs pays.

Certains pays en développement prévoient également de renforcer la coopération entre eux : la Chine souhaite créer un Fonds pour la coopération Sud-Sud sur le climat.

¹⁸ Africa Adaptation Gap report, UNEP, 2014

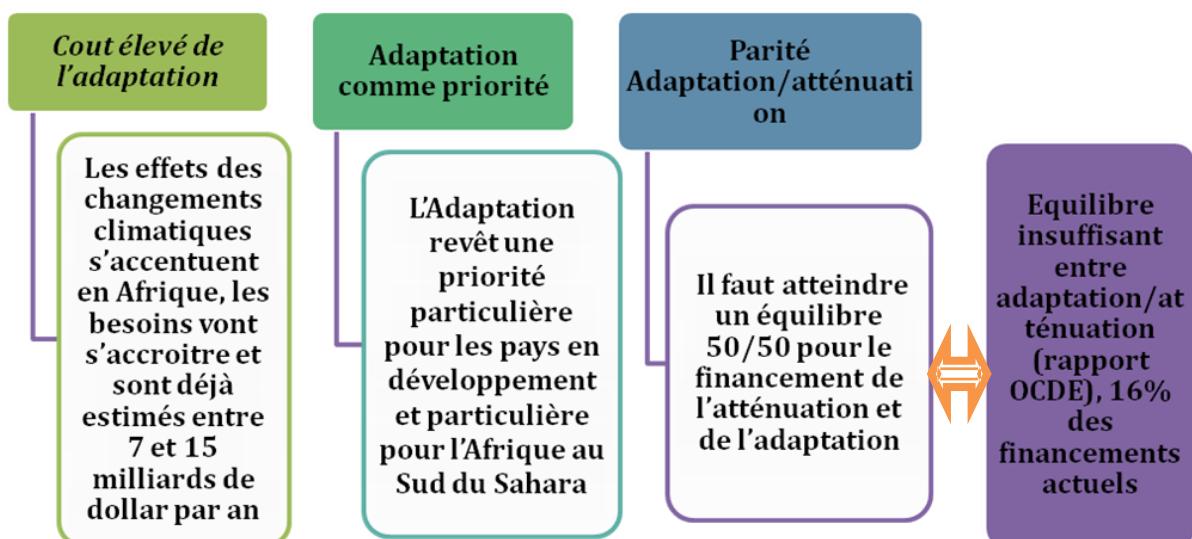
LES RECOMMANDATIONS DU RESEAU CLIMAT & DEVELOPPEMENT

Le Réseau Climat & Développement, fort de son analyse des résultats de la COP21, a développé des recommandations sur deux axes :

- la préparation de la COP22, qui aura lieu en Novembre 2016 à Marrakech sur le continent africain, le plus touché par les impacts du changement climatique
- l'opérationnalisation de l'Accord de Paris à travers la mise en œuvre effective des CPDN au niveau national

Quels sont les enjeux pour la cop22 pour l'adaptation ?

- Fixer un objectif chiffré pour le financement de l'adaptation



- Pousser les Parties à prendre une décision sur la révision à la hausse des CPDN (partie atténuation des pays développés au dialogue facilitatif de 2018)
 - *Il faut rectifier la tendance négative des CPDN actuels qui mène à une trajectoire d'au moins 3°C et il faut limiter les impacts du changement climatique et les besoins en adaptation.*
 - *On ne peut pas attendre 2025 pour réviser les INDC, sans quoi les impacts seront catastrophiques.*
 - *Il faudra que les pays mettent réellement en œuvre leurs engagements*
- Clarifier la définition des Pertes & Dommages et concrétiser lors de la révision du programme de travail de Varsovie les questions des mécanismes opérationnels pour les Pertes & Dommages (assurance, système d'alertes précoces/gestion des risques, gestion des pertes non économiques)

Les Pertes & Dommages sont une réalité de plus en plus présente. *Par ailleurs, il n'existe pas aujourd'hui de définition claire des pertes et dommages, il est donc nécessaire d'en adopter une dans l'accord, afin de permettre la création d'un mécanisme qui favorise l'action en amont pour éviter les pertes et dommages et compense ces dernières si elles ont lieu. Maintenant qu'un paragraphe est présent dans l'accord de Paris sur les Pertes & Dommages; il faut concrétiser son opérationnalisation et les objectifs qu'il fixe.*

Comment améliorer et préparer la mise en œuvre les CPDN ?

- **Prendre en compte la gestion des risques et catastrophes climatiques dans les INDCs pour renforcer la résilience des communautés**
 - *Les phénomènes climatiques extrêmes deviennent de plus en plus intenses et récurrents dans les pays en développement où les impacts négatifs touchent plus les communautés pauvres*
 - *La reconnaissance des pertes et dommages dans l'accord de Paris devrait servir de levier pour son implication dans les INDC au niveau national. Pour ce faire, il s'agira de prendre en compte les aspects relatifs aux plans de contingences (systèmes d'alertes précoce, assurance climatique, etc...)*
- **Capitaliser les acquis du PANA et veiller à la cohérence entre INDC, PNA et ODD**
 - *Beaucoup de mesures d'adaptation ont été développées dans les pays en voie de développement et des leçons ont été apprises ; il apparaît important de s'appuyer sur ces bonnes pratiques pour atteindre une meilleure résilience des communautés lors de la mise en œuvre des CPDN au niveau national*
 - *De même, la planification opérationnelle pour la mise en œuvre des INDC doit veiller à la synergie et mettre en cohérence les orientations du PNA et ODD*
- **Renforcer la capacité des collectivités et autres acteurs locaux pour l'intégration des mesures d'adaptation issues des INDC dans la planification locale**
 - *L'intégration des mesures d'adaptation au niveau local est nécessaire pour assurer une résilience des communautés vulnérables à la base. Pour ce faire, les collectivités locales devront être renforcées pour une meilleure appropriation des acquis.*
 - *Dans les pays où la décentralisation est en marche, les collectivités locales, qui sont les maîtres d'ouvrages délégués au niveau local sont des acteurs clés de mise en œuvre*